

LES CARACTERISTIQUES DES COOPERATIVES

1er Principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le **volontariat** et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce, **sans discrimination** fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique et la religion. Les coopératives ne pourront être viables que si elles sont soutenues par ses membres.

2eme Principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à **l'établissement des politiques** et à **la prise de décisions**. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle « un membre, une voix » ; les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.

3eme Principe : Participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Ils ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants: le développement de leur coopérative, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative, le soutien d'autres activités approuvées par les membres

4eme Principe: Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des **organisations autonomes d'entraide**, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

5eme Principe : Education, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés, **l'éducation et la formation** requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les leaders d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

6eme Principe : Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, **les coopératives peuvent œuvrer ensemble** au sein des structures locales, nationales, régionales et interrégionales.

7eme Principe : Engagement envers la communauté

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

Principaux avantages de la structure des coopératives

Le fait d'associer des consommateurs, des producteurs, des propriétaires-salariés ou plusieurs de ces catégories au processus décisionnel en leur qualité de propriétaires de l'entreprise confère peut-être aux coopératives certains avantages par rapport à d'autres types de sociétés.

- L'intervention d'un groupe aussi important d'acteurs peut permettre l'introduction d'innovations dans l'entreprise ;
- Les utilisateurs en sont les membres, de sorte que la coopérative dispose d'informations de première main sur les besoins des consommateurs et sur les variations de leur comportement, habitudes et attentes ;
- La constitution d'une entreprise coopérative permet à ses membres de réaliser des économies d'échelle ;
- La motivation des salariés dans les coopératives de travailleurs en tant que propriétaires se trouve renforcée ;
- La protection des intérêts des membres offre une marge beaucoup plus importante pour l'adaptation temporaire à des difficultés économiques ou autres ;

- Le processus décisionnel démocratique confère aux décisions un caractère plus durable et représentatif des besoins des membres ;
- La non-distribution des réserves peut également accroître la surface financière ;
- En général, un développement durable de l'entreprise est possible malgré les pressions externes.